

Fiche de synthèse



Préfet de VAUCLUSE

Commune de La Tour d'Aigues

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Arrêté préfectoral N°SI 2011-07-20-0740-DDT

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn.

Les documents de référence sont:

PPRI de l' Eze approuvé le 23/05/2001

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRt]

Une partie de la commune n'est située dans aucun le périmètre d'étude d'un PPRt.

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

La commune est située dans une zone de sismicité :4 (zone à sismicité moyenne).

Date d'élaboration de la présente fiche : OCTOBRE 2011